Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2017

Le Quatorze Juin Deux Mil Dix-Sept, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Huit Juin Deux Mil Dix-Sept.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine DE CAQUERAY, Martine LEA-PASTORINO, Yannick GARIN, Isabelle CIAIS, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Didier GIORDAN, Agnès SOLIMEIS.

Procurations :
Brigitte ISNART procuration à Géraldine DE CAQUERAY
Christian AIRAUT procuration à Alain MARTIN
Honoré GHETTI procuration à Agnès SOLIMEIS

Monsieur le Maire tient à féliciter les bénévoles qui ont participé à la Fête du Bois et tout spécialement Monsieur Pierre BERTRAND, il se félicite de la réussite de la vente aux enchères grâce aux superbes structures réalisées par les bucherons.

Madame Aurore DAHON donne lecture des procurations.

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 07.

Madame Géraldine DE CAQUERAY est désignée comme secrétaire de séance.

AMENAGEMENT D'UN PARCOURS VTT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Thierry INGIGLIARDI a proposé d'aménager un parcours VTT sur les terrains du Pra de la Majou « les Terrains Cagnoli », chemin de la Pinio.

En lien avec le Club des Sports Vésubie et le Département des Alpes-Maritimes, il a été suggéré d'aménager ce terrain peu exploité pour créer une piste de VTT avec plusieurs parcours accessibles selon les âges, niveau et type de vélos.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis estimatif de travaux de 600€ HT par jour pour 8 jours, réalisé par Monsieur Thierry INGIGLIARDI, pour un montant de 4 800.00€ HT, soit 5 760€ TTC, pour la réalisation de cette piste de VTT.

Cet aménagement sera en complément de la station de trail et pourra être utilisé pour un entrainement « course à pied ».

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département des AM pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande si avec cette proposition Monsieur Thierry INGIGLIARDI pourrait relier Saint Martin Vésubie avec Roquebillière, en passant par l'ancien chemin de Berthemont, pour faire un beau parcours de VTT.

Monsieur Yannick GARIN répond que l'idée est bonne, mais le budget sera conséquent. Il pense aussi que la Métropole Nice Côte d'Azur va mettre en place un circuit pour VAE très prochainement pour relier toutes les communes de la Métropole.

Madame Géraldine DE CAQUERAY rappelle que certaines portions de la route sont privées.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Yannick GARIN de se mettre en relation avec la Commune de Roquebillière pour mettre en place un projet.

Madame Isabelle CIAIS rappelle que ce projet a été mis en place uniquement pour les adolescents et les enfants du village.

Madame Martine LEA-PASTORINO rappelle que ce projet est abouti suite à la demande des TAP.

Monsieur Didier GIORDAN demande si ce parcours ne va imposer la mise en place d'un brevet d'Etat pour le contrôle ?

Monsieur Yannick GARIN lui répond que non à travers la Mairie l'assurance est suffisante.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande où en sommes-nous du jardin d'enfants ?

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que les maîtres d'œuvre qui s'occupent de l'Ecole vont faire une étude approfondie avec un thème sur la Montagne. Pour cet été, la mairie est en attente du rapport de Véritas, pour ouvrir à minima le jardin d'enfants.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

ADHESION DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR AU SYNDICAT NATIONAL D'ENREGISTREMENT (SNE) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la Métropole Nice Côte d'Azur pour son adhésion au SNE, Système National d'Enregistrement pour devenir service enregistreur de la demande de logement social.

Il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur à signer la convention tripartite entre l'Etat, la Métropole et toute commune qui souhaite adhérer au Système National d'Enregistrement.

En adhérant au Système National d'Enregistrement, la commune devient service enregistreur et pourra ainsi avoir connaissance de l'ensemble des demandes de logement sur notre territoire.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, votent pour.

Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

ADHESION AU RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de l'action menée par la Fédération des Communes Forestières pendant sa mandature 2008-2014 et son nouveau contrat d'objectifs et de performance 2016-2020. Il rappelle l'objectif de la commune d'assurer la conservation, l'amélioration, la bonne croissance de la forêt communale pour mieux répondre aux souhaits de nos administrés et au développement de notre territoire. L'action menée par la FNCOFOR et ses associations départementales permet d'aller dans ce sens et il souligne l'intérêt qu'il y a aurait pour la commune de rejoindre le réseau des communes forestières.

Monsieur le Maire rappelle que Saint Martin Vésubie est l'une des plus belles communes forestières du Département.

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation est de 790€ par an.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a environ trois mois, il a assisté à une réunion au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, sur la problématique du frelon asiatique qui affecte la pollinisation des insectes et particulièrement des abeilles.

Le Conseil Départemental a mis en place une importante campagne pour la destruction de ces nids, 350 nids détruits dans la vallée de la Vésubie en 2016, la frontière se situe à Roquebillière.

Madame Géraldine DE CAQUERAY signale au Conseil Municipal que trois nids ont été détectés sur Saint Martin Vésubie cette année.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat financier avec le Département des AM pour adhérer au dispositif de lutte contre le frelon asiatique, où la Commune devra payer à hauteur de 50%, les dépenses de destructions de ces nids sur la Commune. Monsieur le Maire pense qu'il faut déterminer un plafond de dépenses.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande des nouvelles concernant les chenilles processionnaires ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune nouvelle concernant ce dossier, d'après l'ONF moins catastrophique que l'année dernière.

Monsieur Didier GIORDAN rappelle que certains sujets n'ont pas reverdis et ne tiendront pas plus de trois ans, il regrette l'abandon de l'épandage aérien.

Madame Géraldine DE CAQUERAY informe le Conseil Municipal que les apiculteurs ont des pièges pour attirer les frelons asiatiques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et pense qu'il faut rajouter à cette délibération un plafond révisable de 2 500€ pour les interventions annuelles.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN, s'abstiennent.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PERSONNALISATION DES SITES D'ESCALADE DU TROU DU DIABLE :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Éric CIOTTI a aménagé 200 voies dans les Alpes-Maritimes et que pour Saint Martin Vésubie il a choisi le Trou du Diable en particulier le versant Est, une complémentarité avec Vésubia Mountain Park afin de relancer cette activité sur la Commune.

Le Conseil Départemental propose une convention avec l'ONF, La Commune et le Comité Territorial de Montagne-Escalade des Alpes-Maritimes, cette convention a pour objet de maîtriser l'accessibilité aux sites d'escalade et des espaces naturels.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet concernant le Trou du Diable a été mis au budget pour un montant de 400 000€, ce projet concerne le chemin du Trou du Diable avec accès au belvédère, nous sommes en attente du projet de Monsieur TARDIEU.

Monsieur Daniel BLANC a informé Monsieur le Maire du risque de Foudre. Monsieur le Maire pense qu'il faudra faire la barrière en bois ou installer un paratonnerre.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA VESUBIE ET DU VALDEBLORE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte pour le développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore, suite à l'intégration au 01 Novembre 2016 de la piscine de Valdeblore qui est le seul équipement sportif hors du périmètre du Syndicat Mixte alors que son développement lui est lié, pour promouvoir une offre de loisirs plus large proposant une tarification combinée des activités été et hiver sur la Colmiane, afin d'absorber le déficit avec gestion donnée à l'UCPA.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Monsieur Didier GIORDAN, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

ENGAGEMENT SUR LE REBOISEMENT DE LA FORET :

Monsieur le Maire rappelle la délibération de 2015 qui avait approuvé le reboisement de la forêt de mélèzes sur la Commune, suivi par l'ONF. Une subvention avait été obtenue afin de recevoir la totalité de la subvention, la Commune doit s'engager à suivre et entretenir la plantation sous les conseils de l'ONF.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances qui donne lecture des demandes de subventions :

Association Aiguilles Crayons et Pinceaux, n'a pas demandé de montant, mais a reçu une subvention de 300€ pour 2016, la commission des finances propose 300€. Monsieur le Maire pense que cette association doit participer auprès des enfants de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Didier GIORDAN, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Association Française des Scléroses en Plaque, Madame Isabelle CIAIS rappelle que la Commission des Finances avait décidé d'aider toutes les Associations Locales, donc refus pour cette demande car Association Nationale.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour ne pas donner de subvention.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Club Alpes Azur, Association qui a organisé la Mercan-tour course cycliste du 08 Mai 2017, demande 2 500€, la commission des finances propose 1 000€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Didier GIORDAN, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Club des Sports Vésubie demande 5 000€, Madame Isabelle CIAIS, rappelle que cette association paye un loyer à la Mairie.
Monsieur Yannick GARIN rappelle que c'est la seule association à payer un loyer depuis trois ans qui s'élevé à 3 600€ par an, création de deux emplois, cinq cent adhérents, lien social. Cette demande de subvention servira à couvrir une partie des frais de personnel, une subvention a également été demandée à la Mairie de Roquebillière.
La commission des finances propose 5 000€.

Monsieur Yannick GARIN ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Club des Sports Section Nordique demande 1 000€, Président Monsieur Thierry INGIGLIARDI, Madame Isabelle CIAIS précise que cette association met à disposition leur minibus pour les TAP et le centre aéré qui a permis aux enfants de faire de belles sorties.
La commission des finances propose 1 000€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Résidents de l'Hôpital demande 800€, Présidente Madame Odette LONCHAMPT, Monsieur le Maire rappelle son travail remarquable au sein de l'Association et de l'Eglise.
La commission des finances propose 800€.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

D'autres demandes de subventions en attente, car demande de pièces complémentaires, elles seront étudiées à la prochaine commission des finances.

TARIFS DES GARAGES ET BOXES COMMUNAUX 2017 :

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE au 3ème trimestre 2016 est de 1643, le précédent indice du 3ème trimestre 2015 était de 1608.

Il précise que les loyers sont réajustés de plein droit au début de chaque année civile.

Il convient de réajuster les tarifs des garages et des baux communaux comme suit :

CALCUL DU LOYER MENSUEL DES GARAGES PAR M²

En 2016, 3.13 Euros

$$3.13 \times \frac{1643}{1608} = \mathbf{3.1981\ soit\ 3.20\ Euros}$$

CALCUL DU LOYER MENSUEL DES BOXES PAR M²

En 2016, 2.53 Euros

$$2.53 \times \frac{1643}{1608} = \mathbf{2.5850 \text{ soit } 2,59 \text{ Euros}}$$

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur DIDIER GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que dans quinze jours, ce sera le premier été avec Vésubia Mountain Park, avec 85 000 visiteurs an, les problèmes de stationnement vont arriver.

Depuis le mois de Mai, Monsieur le Maire a demandé à l'Agent de Sécurité de la Voie Publique de procéder à une campagne de prévention, il informe le Conseil Municipal d'une demande de plus en plus importante d'administrés qui sollicitent un emplacement derrière la Mairie en invoquant des problèmes de santé. Ils rappellent que 08 places de stationnement sont autorisées pour le stationnement ¼ d'heure.

Monsieur le Maire a demandé à l'Agent de Sécurité de la Voie Publique de procéder à un premier avertissement, enregistrera ces infractions, deuxième infraction, idem et enfin troisième infraction, un Procès-Verbal sera rédigé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la mise en place d'une zone bleue sur la partie des anciens jeux de boules par simple arrêté municipal soit 25 places supplémentaires.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur Yannick GARIN demande pourquoi un horodateur n'est pas mis en place ? Il pense que c'est la solution.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI et Monsieur Didier GIORDAN sont d'accord.

Madame Agnès SOLIMEIS demande si les disques bleus peuvent être vendus dans un autre point quand l'Office du Tourisme est fermé.

Madame Aurore DAHON lui répond par la négative car la vente de ces disques dépend d'une régie.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA VESUBIE ET DU VALDEBLORE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 Avril 2014 nommant un membre titulaire et un membre suppléant chargé de représenter la commune au sein du Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore.

Monsieur Yannick GARIN nous informe par courrier de son souhait de démissionner de son poste de suppléant ; il y a donc lieu de nommer un nouveau membre suppléant.

Il est donc procédé au vote du délégué suppléant.

Monsieur le Maire se propose à cette candidature et demande s'il y a un autre candidat ?

Monsieur le Maire propose le vote à main levée.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Didier GIORDAN, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

Monsieur Henri GIUGE est élu.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2017-2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, pendant sa campagne a promis de supprimer les TAP, la commune s'est fortement impliquée et grâce à Madame Martine LEA-PASTORINO les TAP ont été très diversifiés avec en particulier l'Ecole du Fifre. En se rapprochant de la CAF, nous avons obtenu des aides mais les TAP ont couté 20 000€ par an à la Mairie. D'autres communes se sont désengagées et d'autres ont fait payer les parents.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris contact avec les parents d'élèves, en rappelant le bouleversement au niveau des clubs de sports du mercredi, l'épuisement des enfants, les enseignants sont pour le retour à la semaine des 4 jours.

Madame Patricia ROUX-GUISTO informe le Conseil Municipal que sur Valdeblore seul 70% des parents sont favorables au retour à la semaine des 4 jours.

Monsieur le Maire rappelle que sur Saint Martin Vésubie, le problème de la garde du Mercredi matin est inexistant grâce au Centre Aéré.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christian ESTROSI s'est rapproché du Premier Ministre, du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Inspecteur d'Académie et demande aux communes de la Métropole de donner leur avis sur le retour à la semaine des 04 jours ;

La commune de Saint Martin Vésubie a fait parvenir un courrier acceptant ce retour mais en signalant un changement des horaires de la pause méridienne, soit le matin 08 h 30 à 12 h 00 et l'après-midi 14 h 00 à 16 h 30 pour la rentrée scolaire septembre 2017.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

REGROUPEMENT DES REGIES COMMUNALES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DGFIP demande la dissolution de plusieurs régies car elle considère que les Communes ont trop de Régies avec une gestion trop importante.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution-fusion à compter du 1er juillet 2017 de certaines régies, à savoir :

- Dissolution des régies des tennis et des structures, afin de les fusionner et d'en faire qu'une seule qui sera dénommée « régie Tennis et Structures »

- Dissolution des régies droit de place et manifestations afin de les fusionner et d'en faire qu'une seule qui sera dénommée « régie droit de place et manifestations»

- Dissolution des régies ouvrages illustrés et photocopies afin de les fusionner et d'en faire une seule qui sera dénommée « régie ouvrages illustrés, photocopie, stickers et disque bleu »

- Dissolution des régies garderie périscolaire et centre de loisirs afin de les fusionner et d'en faire une seule qui sera dénommée « régie ALSH et garderie périscolaire ».

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

Monsieur le Maire demande la dissolution de la régie Borne camping-car pour un montant de 2.00€ la prestation et de mettre à disposition gratuite cette borne aux usagers.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

TRAVAUX TOITURE VACHERIE DES ERPS :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 septembre 2016 concernant le projet de rénovation de la toiture des Erps suite à une nouvelle visite sur site il a été constaté que la structure s'affaissait. Un complément de travaux est donc à prévoir.

Monsieur Alain MARTIN pense que la charpente est abimée et qu'il faut changer plusieurs poutres de celle-ci.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève désormais à 36 400.00€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ainsi que le Parc National du Mercantour qui subventionne à 50%.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas

MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

DISTRACTION DES PARCELLES 24 ET 25 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extraire les parcelles 24 et 25 de la forêt communale situées au Boréon de l'exploitation forestière. Cela permettrait d'avoir un grand ensemble de forêts en libre évolution qui représenterait un véritable atout touristique et pourrait servir d'espace de référence scientifique. Ces 28ha viendraient en complément des 153ha déjà classé en îlot de sénescence dans l'aménagement forestier et aux 36ha de la réserve de chasse hors sylviculture.

Une collaboration étroite entre l'ONF, la commune, le Syndicat Mixte et le Parc national du Mercantour permettrait de valoriser la présence du Centre Alpha adossé à ces futurs vieux peuplements et faire du Haut-Boréon un site d'une grande naturalité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Madame Géraldine DE CAQUERAY demande s'il n'y aura pas un problème de passage avec les chasseurs ?

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui répond à la question.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore une convention qui gérerait cet ilot de vieillissement.

Monsieur Didier GIORDAN informe le Conseil Municipal qu'après la guerre un garde forestier a introduit divers arbres dans ce secteur et qu'il serait très intéressant de les conserver et voir leur évolution.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire avant de clôturer le Conseil Municipal demande s'il y a des questions ?

Madame Agnès SOLIMEIS demande pourquoi l'Accueil de Mairie est fermé le Samedi Matin, car elle a eu beaucoup de plaintes d'administrés.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a plus de fréquentation à l'accueil le Samedi Matin.

Madame Aurore DAHON précise que depuis le mois de Mars, le Service Carte Nationale d'Identité est centralisé pour toutes les Mairies de la Vallée de la Vésubie à Roquebillière, pour les dossiers de permis de conduire, carte grise, à la Médiathèque et pour tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement la Métropole Nice Côte d'Azur à mis en place un numéro de téléphone d'urgence. Une campagne d'affichage a été effectuée, avis dans Nice-Matin, Vie et Village, sur le site internet de la Mairie.

Monsieur Didier GIORDAN a été interpellé car une entreprise de jardinage de la Vallée de la Vésubie a été retenue pour la plantation et l'entretien des fleurs dans les jardinières, il demande si un appel d'offre a été fait.

Monsieur le Maire répond que ce dossier est passé dans un précédent conseil municipal, il rappelle que les plantations et jardinières n'étaient pas entretenues, car malheureusement les employés de la Métropole n'ont pas cette habilitation et d'autres tâches à effectuer.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes une commune touristique, les employés ne sont pas augmentés en conséquence.

Monsieur Didier GIORDAN demande si un appel d'offre a été fait sur ce dossier ?

Madame Aurore DAHON répond que ce dossier a été accepté au budget primitif et que de plus cette prestation ne dépasse pas 25 000€ donc pas besoin de faire un appel d'offre avec mise en concurrence.
Monsieur Didier GIORDAN demande si les entreprises locales ont été informées de ce marché ? Il rappelle que sur la commune il y a des entreprises de jardinage comme Jean Noël CRISTINI, Philippe PONS.

Madame Isabelle CIAIS lui répond qu'elle a sollicité ces deux entreprises dans le cadre de son activité professionnelle et que ces dernières ne désirent pas faire des contrats annuels dans le privé, mais préfèrent le ponctuel.

Monsieur Didier GIORDAN propose que l'on engage un saisonnier trois mois.

Madame Géraldine DE CAQUERAY informe le conseil municipal qu'en cas de vol ou de destruction d'une plante celle-ci est remplacée gratuitement.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrosage et l'équeutage est fait par cette entreprise.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande si la Mairie a eu une information du Parc National du Mercantour concernant l'accès et la circulation sur la piste de Saléze.

Monsieur le Maire lui répond qu'il lui a répondu par mail et qu'une erreur s'est glissée sur plusieurs cartes.

Madame Agnès SOLIMEIS demande si l'on peut bloquer les corbeilles à main pour éviter aux administrés de mettre leurs poubelles.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 h 11.

Henri GIUGE
Maire

Géraldine DE CAQUERAY
Adjointe au Maire